



## APPEL A CANDIDATURES ARTISTIQUES

### Résidences, événements, interventions...

Le Voyag'Eure est un dispositif mobile destiné à accueillir des artistes en résidence mais également de permettre la mise en place de rencontres et d'évènements sur l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie.

Ce dispositif est doté de 2 ateliers et d'un espace pluridisciplinaire permettant d'accueillir les publics lors des différents projets et événements mis en place par l'association ou ses partenaires.

Les projets proposés devront donc tenir compte des différentes contraintes (espace, temps, mobilité...)

Les temps de résidence sont destinés à donner les moyens à des artistes, relevant de **tous les domaines d'expression**, de développer une recherche originale qui nourrira leurs projets à venir.

Une programmation d'évènements et de rencontres sera organisée en parallèle des résidences.

### *L'ART EST UN PAPILLON*

est le thème retenu pour la programmation des résidences et des événements 2019-2020.

Voyage, métamorphose, liberté, couleur, beauté ou leur absence... Environnement, éphémérité, ... Mille et une façons de s'approprier le thème. Laissez parler votre créativité !

## LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 30 avril 2020.

### À qui s'adresse l'appel à candidature ?

Aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation sans distinction quant à la pratique.

### Quelles sont les conditions à respecter ?

- Être professionnel ou en voie de professionnalisation
- Votre travail doit pouvoir s'adapter aux contraintes du dispositif

### Comment déposer sa candidature ?

Par mail à [contact@promoovarts.fr](mailto:contact@promoovarts.fr)

### Quelle est la date limite de dépôt de la candidature ?

Les dossiers peuvent être envoyés au fil de l'année, jusqu'au 30 avril 2020.

### Que doit contenir le dossier ?

- Le dossier de candidature
- Un Curriculum Vitae
- Une copie de la pièce d'identité
- Une sélection de visuels permettant au comité de sélection de se faire une idée la plus précise possible de la pratique du candidat.

### **Quelles sont les attentes du comité de sélection ?**

Le comité de sélection attire l'attention des candidats sur quelques fondamentaux qui guideront ses choix :

- Le respect du thème
- L'adaptabilité du travail
- L'originalité et la singularité de la pratique du candidat
- La richesse et la profondeur du travail
- La possibilité du travail avec différents publics

### **Territoire et durée**

Les projets seront mis en place sur l'agglomération Évreux Portes de Normandie.

La durée et la période d'intervention souhaitées sont à préciser dans le dossier de candidature. Elles seront fixées par la suite en concertation avec l'artiste.

### **Conditions financières**

Les artistes devront adhérer à l'association en s'acquittant d'une cotisation de 10 euros.

Les résidences, interventions et rencontres avec le public seront rémunérées en fonction de la réglementation dont dépend l'artiste et en concertation avec celui-ci.

L'espace de travail est mis à disposition gratuitement par l'association.

### **Besoin d'aide ?**

Posez vos questions à [contact@promoovarts.fr](mailto:contact@promoovarts.fr)

ou par téléphone au 07 67 08 88 08





Durée de résidence souhaitée, périodes .....

.....

.....

.....

.....

Autres éléments que vous souhaitez porter à notre connaissance .....

.....

.....

.....

.....

**Pièces à fournir :**

- Un CV à jour
- Copie de la pièce d'identité
- Une sélection de visuels ou tout autre élément permettant au comité de sélection de se faire une idée la plus précise possible de la pratique du candidat.

L'artiste atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la Propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées.

Dans un but de promotion, les auteurs accordent à l'association Promoov'Arts le droit de diffuser des extraits de leur travail ou de leur projet (photo, dessins ou écrits) sans contrepartie financière pour les producteurs ou les auteurs. Cette autorisation vaut aussi pour la publication dans les journaux et magazines dans le but de promouvoir la manifestation et les auteurs.

Date limite de retour des dossiers d'inscription : 30 avril 2020

A : .....

Le : .....

Signature de l'artiste